



PEINTURE MURALE

Bourgogne-Franche-Comté, Doubs Montbéliard 8 avenue de Lattre de Tassigny

Situé dans : Lycée professionnel des

Huisselets

Dossier IM25005255 réalisé en 2014

Auteur(s): Philippe Mairot



Historique

L'arrêté du 3 juin 1965 réserve la somme de 6415 francs pour la décoration du lycée dont la construction est récemment achevée. Le 3 mai 1966, le maire de Montbéliard décide de faire appel au peintre "local" Roger Claveguin, (conseil municipal du 26 avril 1966) dont quatre tableaux de paysage ont été choisis. Il sollicite l'avis de la commission départementale des constructions scolaires. Le rapport de l'ingénieur du 1 juin 1966 évoque trois ouvrages de 1.16 par 0.81 m et 1 ouvrage de 1.62 par 1.14 m. Ce projet recueille un avis défavorable de la part de l'architecte conseiller technique du Ministère de l'Education nationale, au motif que l'œuvre doit s'insérer et compléter l'architecture. Le 20 juin 1969, l'architecte J. Mattern indique un emplacement pour la décoration au premier niveau de la cage d'escalier nord-est. Une fresque est donc proposée par l'artiste d'environ 3m par 4m sur le thème du « commerce et de l'industrie, avec une allusion au Pays de Montbéliard : la pierre à poissons, les Halles, une impression d'usines, une idée de communication, un dossier entr'ouvert... serviront simplement de prétextes à cet ouvrage. Faire adhérer au mur ces éléments dégagés de leur description et de leurs poids, réchauffer la lumière qui vient du vitrage, exalter quelques couleurs, rythmes et animer le plan, donner la dimension poétique de l'architecture... » tels sont les buts poursuivis. L'architecte conseil Périllat valide le projet le 23 juin 1969 et suggère de protéger la fresque en partie basse. Le conseil municipal l'adopte le 13 mars 1969. Après les approbations successives de l'inspecteur d'académie (6 mai 1969) et de l'ingénieur d'arrondissement (30 avril 1969), la commission provisoire pour l'étude des projets de décoration dans les édifices publics, dans sa séance du 5 février 1970 approuve à son tour ce nouveau projet en demandant toutefois que « les éléments de la composition qui ressemblent à un clocher soient modifiés. » L'emplacement est prévu dans l'entrée de la cage d'escalier nord-est au premier étage du bâtiment. L'arrêté portant agrément de Roger Claveguin est pris le 17 mars 1970.

Période(s) principale(s): 3e quart 20e siècle

Dates: 1970 (porte la date)

Auteur(s) de l'oeuvre : Roger Clavequin (peintre)

Description

Peinture acrylique à même le mur.

Eléments descriptifs

Catégories : peinture murale

État de conservation :

bon état

Sources documentaires

Documents d'archives

• 0019960366 Culture. Délégation arts plastiques, sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création , bureau de la commande publique, 1% (1948-1983)

0019960366 - Culture. Délégation arts plastiques, sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création, bureau de la commande publique, 1% (1948-1983)

Lieu de conservation : Archives nationales, Paris- Cote du document : 0019960366

Informations complémentaires

Thématiques : lycées publics de Franche-Comté

Aire d'étude et canton : Franche-Comté

Dénomination : peinture, peinture monumentale



Vue de face.

25, Montbéliard, 8 avenue de Lattre de Tassigny

N° de l'illustration : 20142501428NUC4A

Date: 2014

Auteur: Mary Ruffinoni

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail.

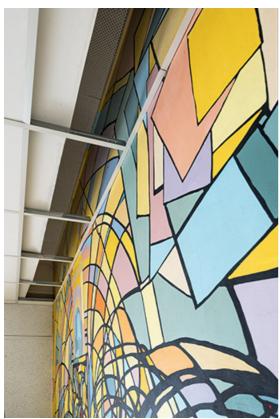
25, Montbéliard, 8 avenue de Lattre de Tassigny

N° de l'illustration : 20142501429NUC4A

Date: 2014

Auteur : Mary Ruffinoni

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail des parties masquées par le faux-plafond. 25, Montbéliard, 8 avenue de Lattre de Tassigny

N° de l'illustration : 20142501430NUC4A

Date : 2014

Auteur : Mary Ruffinoni

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail : signature.

25, Montbéliard, 8 avenue de Lattre de Tassigny

N° de l'illustration : 20142501431NUC4A

Date : 2014

Auteur : Mary Ruffinoni

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation